

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2015

Publication : 11/02/2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**

Pour l'autorité Compétente par délégation



DATE de CONVOCATION  
06 février 2015

DATE d'AFFICHAGE  
11 février 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 32  
Votants : 34

L'an deux mille quinze,  
le 10 février à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - M. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etaient Absents Excusés : Mmes Fabienne DUBOS, - Maryvonne TATARD, - M. Hervé MICHAUD.

**Mme Fabienne DUBOS donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN  
Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°21-2015 – RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Président fait part au Conseil de la modification qu'il convient d'apporter au tableau des emplois de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Communautaire, après avis favorable du Comité Technique réuni le 06 février 2015, de :

- Suite au redéploiement des missions de l'Espace Emploi Formation de La Roche-Bernard, il convient de supprimer un poste d' « Agent d'accueil et conseil espace emploi » à temps non complet (32H hebdomadaires). L'agent occupant ce poste est affecté au service environnement sur le poste de « Chargé de la prévention, de l'animation et de la sensibilisation ».
- Modifier la durée hebdomadaire du poste de « Chargé de la prévention, de l'animation et de la sensibilisation » créé à temps complet. A compter du 1<sup>er</sup> février 2015, temps non complet 32/35<sup>ème</sup>.
- Suite à l'inaptitude physique d'un agent exerçant des missions d'agent d'entretien, il convient de supprimer le poste de « Surveillance restauration et ménage locaux » à temps non complet 7.32H hebdomadaires et de créer un poste de « surveillance restauration » à temps non complet 4.57H hebdomadaires
- Une demande de réduction des heures de travail d'une « Maîtresse de maison » de la résidence personnes âgées a été faite. Il convient de modifier le tableau des emplois en diminuant le poste de 7.62H hebdomadaires à 6.75H hebdomadaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ces modifications à apporter au tableau des emplois d'Arc Sud Bretagne,
- **FIXE**, en conséquence, le tableau des emplois tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 11/02/2015  
Le Président,